

ÉCOLE PUBLIQUE : CIMENT DE LA NATION ? Déclaration à l'assemblée générale 21 mars 2025

L'école publique a toujours été au cœur des débats de société concernant la laïcité. Cela provoque régulièrement en son sein beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes.

C'est que « depuis plus d'un siècle, la république et l'école se sont construites l'une avec l'autre » et que l'école de la République est la source de l'identité française.

Pratiquer la laïcité c'est montrer qu'elle seule permet la coexistence des différences, c'est donner aux élèves les outils qui leur permettent de la pratiquer dans un équilibre des droits et des devoirs.

Toutes les activités éducatives et tous les enseignements obligatoires participent au fondement des principes laïques et d'apprendre ensemble.

OLAÏC 34 constate qu'il existe un problème avec l'enseignement catholique.

En effet, avec l'Irlande et les Pays-Bas, **en ne respectant pas la loi de 1905**, la France est le pays qui finance le plus, les établissements privés qui concurrencent l'école publique. Ceux-ci accueillant très majoritairement des enfants des populations favorisées. C'est un versement de **12 milliards d'euros** que l'état verse chaque année à l'enseignement confessionnel avec peu de contrôles.

OLAÏC34 est contre le séparatisme de la jeunesse française.

De plus la loi Macron 2019 n'a **pas respecté la loi de 1905** en maquillant en mesure sociale l'obligation scolaire à partir de 3 ans, alors que tous les enfants de cet âge sont scolarisés. La conséquence de cette mesure a été de **rendre obligatoire le financement des écoles maternelles catholiques**, ce qui représente plusieurs dizaines de millions d'euros à la charge des communes.

OLAÏC34 est pour le respect des lois laïques.

Alors que la république ploie sous le fardeau de la dette, la mise en œuvre de l'austérité budgétaire devient indispensable. Malgré les accents alarmistes de François Bayrou, celui-ci accorde à l'enseignement catholique **l'exonération de la Taxe d'Habitation**. C'est une perte de recette pour l'Etat de plusieurs dizaines de millions d'euros.

OLAÏC 34 rappelle que la laïcité ne s'oppose pas aux religions, car c'est le mode de fonctionnement choisi par la république pour que les citoyens puissent vivre ensemble, quels que soient leurs choix politiques, philosophiques ou religieux. C'est l'Etat qui est laïque, non un groupe ou une communauté.

En cette année anniversaire des 120 ans de la Laïcité, vous souhaitez la préserver, la promouvoir, alors rejoignez-nous !